

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Compte-rendu Assemblée Générale 20 septembre 2013

Salle des fêtes de Savigny en Sancerre

PARTICIPANTS :

ARLETTAZ Thierry, Conseiller municipal de Neuvy/Loire
AUDRY Régine, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher
BALLENECKER Philippe, Adjoint au Maire de Sury Près Léré
Capitaine BAUDELOT, remplaçant M. RAIMBAULT Marc Chef Centre secours Léré
BASTIN Damien, Chef de mission Sureté et Qualité CNPE
BERTRAND Philippe, Adjoint au maire de Thou
BILLAUT Jean-Louis, Maire de Boulleret
BLONDELET Eric, MDL/Chef BT Léré, référent environnement PSPG Sury près Léré
BOQUEL Pierre, (ASN)
BROSSARD Bernard, Docteur Conseil de l'ordre des vétérinaires Région Centre
BRUEL Denis, Sous-préfet de Cosne sur Loire
BUFFET Bernard, Président de la CLI de Belleville/Loire
DE MASSOL Dominique, CCI du Cher
DE MAURAIGE Pascale, Maire d'Arquian et Conseillère Générale de la Nièvre
DEFFOBIS Jacky, Conseiller Municipal de Faverelles
FROTTIER Solange, Maire de Batilly en Puisaye
GIRAULT Maud, Société Française d'Energie Nucléaire Val de Loire
GOULAIN François, EDF CNPE Belleville
GROS Mélody, ASN
LABALLERY François, Association Loire Vivante Nièvre Allier Cher
LAURENT Jean-Claude, Adjoint au maire de Léré
LENGRAND Michel, Conseiller Municipal de Bonny sur Loire
MARRET Dominique, Président de l'association Puisaye-Loire-Nature et Environnement
MESSELOT Daniel, Président association du Val de Loire
MOLINA Isabelle, Union Départementale CGT
MOZZICONNACCI Jean Gabriel, Docteur CDOM
PERRAY Jean Charles, union Départementale CGT
PRUNIAUX Samuel, CDT PSPG SPL
RAIMBAULT Marc, Chef du Centre de Secours de Léré
RAT Emmanuel, Conseiller Général du canton de Châtillon sur Loire
ROUSSEAU François, Conseiller municipal de Cosne
RUELLE Thérèse, Maire de Savigny en Sancerre,
SCHILZ Fabien, Chef de service de l'Autorité de Sûreté Nucléaire
TESCHER Jean Marc, Chef de mission environnement au CNPE de Belleville
THYRION Jean-Pierre, Président de l'Association NATURE 18
UGAZIO Patrick, représentant syndicat sud Energie
VIGUIE Pascal, Conseiller général du canton de Léré

EXCUSES :

BONNEAU François, Président du CG du Centre
DHERBIER Alain, Maire de Cosne/Loire
FREGEAI Vincent, Maire de Belleville sur Loire
FROMION Yves, Député du Cher
KIRRY Michèle, Préfète de la Nièvre (remplacée par Mr BRUEL Denis)
MAZZOCATO Thierry, Secrétaire UDFO
POINSARD Michel, Conseiller Général Cosne Nord
RAIMBAULT Marc, capitaine centre secours Léré (remplacé par le Capitaine BAUDELOT)
RUELLE Patrick, UD CFDT
SOLLOGOUB-THOLLENNAZ Nadia, Maire de Neuvy/Loire

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Monsieur BUFFET, Président de la CLI, ouvre la séance à 18h05 en remerciant Mme RUELLE Thérèse, Maire de Savigny en Sancerre, d'accueillir dans ses locaux l'assemblée générale de la CLI.

Après avoir énoncé les excusés, M. BUFFET présente les changements portés sur l'arrêté de constitution de la CLI, par le Président du Conseil général M SAULNIER, soit :

1. M. GORCE Gaëtan devenu Sénateur de la Nièvre est remplacé par M. PAUL Christian, Député de la Nièvre
2. Mme BAUDOUIN Marie – Christine, Conseillère régionale du centre est remplacée par M. MECHIN Serge, Conseiller Régional du Centre
3. M. POULAIN Jean, conseiller général du canton de Briare est remplacé par M. LECHAUVE Michel, Conseiller Général de Briare (Loiret)
4. M. GIRAULT Jacques, Conseiller général du canton de Châtillon/Loire est remplacé par M. RAT Emmanuel, Conseiller Général de Chatillon / Loire,
5. M. FERRAND Pierre, Président CCI du Cher est remplacé par M. BRUNAUD Alain, Président CCI du cher,
6. M. UGAZIO Patrick, Représentant le syndicat Sud Energie

Modifications intervenues depuis l'arrêté :

1. Mme RUELLE Thérèse, Maire de Savigny en remplacement de M. RAINON Patrick, Conseiller municipal
2. M. MEUNIER Sébastien, Conseiller municipal en remplacement de M. LÉBOUC Gérard, Adjoint au Maire
3. Mme VALLET Linda, Conseillère municipal en remplacement de M. GROSSIER Christian, Conseiller municipal

En s'appuyant de la note de Monsieur CHEVET, Président de l'ASN à Monsieur MARTIN, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le 5 juillet 2013, M. BUFFET montre qu'une prise de conscience se produit : « la majorité des CLI n'ont pas les moyens d'assurer leurs missions », ce texte demande que les dépenses en personnel des CLI soient prises en charge par un prélèvement sur la taxe des INB.

M. SCHILZ Fabien, Chef de la division d'Orléans de l'ASN, présente son successeur M. BOQUEL à partir du 1^{er} janvier 2014, ainsi que le projet de décision prescrivant diverses mesures dans le domaine de la protection de l'environnement au CNPE de BELLEVILLE, à la suite notamment d'une inspection «déchets» en octobre 2012.

Les inspecteurs ASN avaient constaté la création d'une aire temporaire d'entreposage de déchets potentiellement pathogènes non autorisée et l'absence de réelle de gestion de cette aire par EDF.

L'ASN a mis en demeure le CNPE de Belleville, de régulariser la situation (15/11/12)

La mise en demeure a été respectée, les déchets sont retournés sur l'aire autorisée qui était correctement gérée.

Plus globalement, le 24 octobre, un manque de rigueur a été constaté dans le suivi et la gestion des déchets produits et entreposés à la centrale.

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Belleville en matière d'environnement se sont dégradées en 2012 et sont en retrait par rapport à celles du parc EDF malgré les plans d'action engagés ces dernières années par le site.

Il est demandé à EDF d'accentuer ses actions pour maîtriser les enjeux environnementaux.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Le projet de décision prévoit que le CNPE respecte les exigences suivantes :

Sous 2 mois

- Article 1 : Le renforcement de la préparation et de la réalisation des activités présentant un risque d'écoulements ou de rejets non prévus dans l'environnement ;
- Transmission du programme des revues demandées aux articles 2 et 3

Sous 12 mois

- Article 2 : La réalisation d'une revue de conformité de l'ensemble des installations et équipements nécessaires concourant à la protection de l'environnement et leur remise en conformité ;
- Article 3 : La réalisation d'une revue approfondie de l'organisation, notamment sur les performances des différents services vis-à-vis de l'impact de leurs activités sur l'environnement et l'efficacité de la vision transverse du site sur l'ensemble des activités à enjeux environnementaux en réalisant notamment une analyse en termes de facteurs organisationnels et humains des écarts ayant été constatés sur l'installation.

Par ailleurs depuis aout 2013, à la suite d'une ordonnance du premier ministre, dans le cadre de la déclinaison de la charte de l'environnement, la participation au public est obligatoire sur toutes les décisions qui ont un impact sur l'environnement. Le public pourra participer à l'élaboration des décisions de l'ASN, et consulter sur le site de l'ASN le projet de décision.

Le CODERST a rendu le 12 septembre 2013 son avis provisoire. La CLI donnera son avis avant le 22 octobre 2013.

L'avis favorable du CODERST porte sur 4 réserves :

1. Forme, prescriptions (suite aux décisions et évènements passés à la centrale)
2. Délai (8 à 2 mois)
3. Inspection (ASN prévoit une inspection)
4. Information (le CODERST souhaite être informé de la suite donnée à ces prescriptions)

QUESTION : Deux personnes formulent leur inquiétude par rapport à la traçabilité, aux dysfonctionnements, fuite de tritium, ainsi que le fait que le Directeur de la centrale ait délégué quelqu'un lors de la réunion du CODERST. La raison d'un turn over du personnel est irrecevable « Le donneur d'ordre doit maîtriser son personnel »

QUESTION : Mme AUDRY (CCI) Y a-t-il eu un impact suite à la fuite de produit, petit rejet (rejet huileux) en Loire et sur la sécurité de la population ?

REPONSE DU CNPE : il n'y a pas impact sur l'environnement, ni sur la population.

M. BUFFET annonce que les membres de la CLI recevront les documents sur ce sujet et pourront apporter leurs commentaires qui serviront pour la rédaction des observations de la CLI.

Jean-Marc TESCHER, Chef de Mission Environnement EDF présente le plan environnement (abordé lors de la précédente réunion de CLI en mars 2013)

1. L'année 2012 marquée sur le plan environnemental
 - par 8 écarts significatifs environnement dont 3 avec des rejets.
2. Début de l'année 2013, inversion de tendance :
 - 2 écarts significatifs dont 1 avec rejet

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Les objectifs du programme sont :

1. poursuivre le programme commencé en 2010 de remplacement du matériel de mesure environnementale pour garantir un fonctionnement fiable des instruments (sondes, station météo, ...),
2. établir la liste des sources de pollutions potentielles de l'environnement et analyser la robustesse de nos lignes de défense,
3. Organiser une sensibilisation générale des équipes EDF et prestataires aux enjeux environnementaux

Un engagement au quotidien afin de se préoccuper aussi bien de l'environnement que de la sécurité (sûreté) :

1. Développement de la conscience environnementale des salariés EDF et des prestataires en donnant du sens dans leurs activités au quotidien
2. Campagne de sensibilisation et de mobilisation
3. Renforcement des compétences par la formation

Evolution de l'organisation :

1. Anticipation du renouvellement des compétences (embauche d'un ingénieur)
2. Création d'une cellule contrôle des effluents
3. Renforcement de la coordination des activités pouvant impacter l'environnement
4. Renforcer l'articulation et la synergie entre l'ingénierie et l'opérationnel.

Renforcement de la fiabilité des équipements

Renforcements des installations :

1. Station d'eau déminéralisée => La rénovation a été achevée en 2013 pour la partie traitement par lits de résine, la fin des rénovations est prévue début 2014.
2. Chaîne de traitement des boues => La modification est terminée et les essais de mise en service seront réalisés début 2014.
3. Déshuileurs => déshuileur de site : fin de travaux début octobre, essais et formation : fin octobre
4. Système d'obturation des voies vers la Loire => essais mensuels sur la fiabilisation de la télécommande en place

Modifications et remplacements programmés :

5. Equipements pour intervenir en cas de pollution => matériels d'intervention définis avec le SDIS / Entraînement des équipes de conduite.

M. GOULAIN prend la parole et présente ses excuses auprès des membres de la Chambre du Commerce, pour ne pas avoir été présent lors de la réunion de CODERST, il revient sur la fuite huileuse (de faible quantité) tombée sur le bitume étanche, qui n'a duré que 5 à 10 minutes et qui est sans impact pour l'environnement. Il reconnaît que cela est non acceptable d'où son plan de redressement depuis le début de l'année, qui n'est pas achevé (2014-2015).

M. GOULAIN insiste sur le titre « pièges environnements » : des analyses de risques ont été faites afin de déterminer les gestes clefs, de mettre en place de parades (vannes condamnées, fermées), l'embauche de deux adjoints (technique / sécurité), un investissement humain (embauche ingénieur chimiste...)

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

M. GOULAIN a bien compris les enjeux environnement et fait passer le message de zéro rejet accident. Il est convaincu d'atteindre ces objectifs.

QUESTION de M VIGUIE à l'ASN (Mr SCHILZ)

On remet au goût du jour des pratiques qui sont menées depuis longtemps (inquiétude par rapport aux problèmes environnementaux) et s'interroge sur le fait que le traitement de boues a été mis à l'abandon.

REPONSE de M. SCHILZ : L'ASN impose rarement des prescriptions, elles ne sont faites que lorsque la situation le justifie. L'ASN considère que le CNPE de Belleville est en retrait par rapport aux autres et demande que la Centrale de Belleville améliore ses performances en matière d'environnement.

M. OUDART Didier (CNPE, Service financier) présente le projet du Point à date des projets du CNPE de Belleville et leurs retombées économiques

1. Situation actuelle

A. Impact humain:

Agents EDF: 732

Prestataires permanents: 250

B. Impact financier

2011: 5 M€*

2012: 6,5 M€*

2. Projet LOSANGE (Maisons)

Description du projet:

- Construction de 168 logements pour le personnel EDF travaillant sur le site de Belleville.
- Investisseur: SNI
- Constructeur: Bouygues Immobilier
- Locataire: EDF

Avancement:

- Choix des terrains de la vague 1 terminé.
- Validation des terrains de la vague 2 en cours

lière Vague

| | | |
|-------------|-------------|--------------------------|
| Beaulieu: | 24 maisons, | livraison juillet 2014 |
| Bonny: | 20 maisons, | livraison septembre 2014 |
| Belleville: | 22 maisons, | livraison septembre 2014 |
| Boulleret: | 20 maisons, | livraison octobre 2014 |
| Cosne: | 24 maisons, | livraison novembre 2014 |
| Savigny: | 20 maisons, | livraison décembre 2014 |

3. Projet PARTNER (Bâtiments)

Description du projet:

- Construction et rénovation des bâtiments tertiaires du CNPE
- Echelonnement : 2012 – 2020.
- Budget : 34 M€

Avancement:

- Programme travaux validé.
- Premier chantier en cours, restaurant EDF, réception début 2014.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

- Gros travaux (constructions neuves et réhabilitations) centralisés sur un contrat remporté par VINCI.
- Mise en place de regroupement d'entreprises pour réalisation de travaux plus modestes (construction de dalles, rénovation de bâtiments) pour travailler en **sous-traitance de VINCI** :
4 regroupements identifiés avec 71 entreprises.

4. Projet Grand Carénage (Matériels)

Description du projet :

Travaux permettant au site:

- D'augmenter la durée de vie des unités de production (jusqu'à 60 ans)
- D'augmenter la performance industrielle
- D'intégrer le retour d'expérience de Fukushima

Echelonnement: 2016 – 2022 avec 2 pics d'activités en 2019 et 2020

Impact économique

L'investissement pour EDF représente approximativement 1 milliard d'euros par tranche.
Pour la région l'impact sera essentiellement lié à un flux important de prestataires durant la période des travaux.

Avancement:

Le projet pour Belleville est au stade de définition des solutions à mettre en place pour réaliser de tels travaux :

- Améliorer la logistique de vie sur le site (de l'accueil jusqu'au chantier en passant par les vestiaires, la distribution de l'outillage, ...)
- Augmenter le nombre de lits disponibles autour du site
- Permettre à nos prestataires de se restaurer sur le site (Augmentation des plages horaires d'ouverture notamment)

Informations:

Arrêt simple rechargement: affluence maximale 800 agents, 25000 entrées

Visite Partielle: affluence maximale 1100 agents, 36000 entrées (comptabilisation en cours, arrêtée au 17/09/2013)

QUESTION de la CCI à M. GOULAIN

Etonnement que l'information n'ait pas été remontée aux CCI lors des réunions. Est-ce que le CNPE a besoin de l'action consulaire afin de solliciter l'aide des entreprises locales ?

REPONSE : Il y a eu de multiples réunions, dont la dernière datant du 27 mars. Il a été clairement défini que les entreprises devaient se regrouper ensemble afin de travailler. Et cela a bien fonctionné car 71 entreprises se sont regroupées formant 4 groupes.

QUESTION de la CCI à M. GOULAIN

Quel est le rôle de la CCI ?

REPONSE : Pour le projet PARTNER et BTP il n'y a plus de rôle, à part celui d'aider. EDF est satisfait des 4 groupements. Pour le grand carénage, il faut des entreprises ayant les compétences requises.

QUESTION de la CCI à M. GOULAIN

Dans le projet PARTNER il avait été avancé que cela pourrait faire acquérir des qualifications aux entreprises, est ce que c'est vraiment ce qui va se passer ?

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

REPONSE : si l'entreprise fonctionne correctement, et veut s'investir, oui cela pourra se passer, mais pour l'instant c'est trop tôt pour le dire. Pour la maintenance courante, M GOULAIN compte sur les entreprises locales.

Le grand carénage fait l'objet de grands contrats nationaux avec les grands constructeurs nucléaires (contrats signés). Ces constructeurs sous-traitent. En matière nucléaire, il faut des compétences, 71 entreprises locales (des 4 départements) ont rejoint le grand carénage

Mme AUDRY souhaiterait recevoir la liste des 71 entreprises, M. GOULAIN la transmettra à CLI qui la diffusera.

Mme AUDRY fait passer le message des entreprises locales, qui trouve peu important le pourcentage 50 % d'entreprises locales.

M. GOULAIN : au-dessus de 50% c'est illégal, le CNPE pensait même que cela serait du 20/25 %, donc le taux de 50 % est satisfaisant. VINCI rencontre les 4 groupements (71 entreprises) au mois de janvier 2014 pour que tout se passe bien.

M. BIZET et M. MESSELOT ont été invités le 2 juillet à l'inspection effectuée par l'ASN au CNPE sur le thème (AGRESSION CLIMATIQUE GRAND CHAUD)

A l'issus de l'inspection, l'ASN envoie une lettre au directeur de la centrale, qui a son tour répond aux notifications des points à apporter ou à améliorer, par courrier à l'ASN.

L'ensemble des inspections faites par l'ASN donne lieu à la publication sur le site de l'ASN (des lettres de suite envoyées au CNPE).

M. GOULAIN précise que ce sont les membres de la CLI qui souhaitent savoir comment procède le CNPE, pour réponse aux questions posées de l'ASN.

M. BASTIN Damien, Chef de mission sûreté et qualité du CNPE, présente l'objectif de l'inspection :

- Contrôler l'organisation du CNPE en matière de prévention des agressions climatiques de type grand chaud (phase de Mai à Septembre)

Le site fonctionne sous deux régimes : (régime d'hiver dit grand froid, rythme d'été dit grand chaud)

Les Constats des inspecteurs de l'ASN sont :

- Une organisation basée sur une documentation claire, autoportante, autosuffisante et opérationnelle
- Cette documentation :
 - ✓ décrit de manière précise les spécificités du site (température de la Loire)
 - ✓ définit également de façon satisfaisante l'articulation et la synergie des obligations locales.
 - ✓ traduit correctement les exigences figurant dans la consigne nationale « grand chaud ».

Ces exigences sont globalement respectées.

- Quelques écarts documentaires relevant de difficultés d'interprétations qui ont fait l'objet de demandes (gestion des appareils entre la période grand froid/grand chaud).

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

La visite terrain :

- ✓ Constat du bon état général des installations
- ✓ Les parades sont installées et prêtes à fonctionner en cas de besoin. (ex : ventilateur)
- ✓ La température ambiante dans les locaux électriques du bâtiment Diesel, les locaux batteries respecte les exigences (contrôle dans les locaux dit sensibles)

En conclusion : les inspecteurs considèrent que l'organisation définie et mise en œuvre par le CNPE pour répondre aux agressions climatiques « grand chaud » est globalement satisfaisante.

Les actions qui seront menées afin de répondre aux différentes demandes de l'ASN

- ✓ Les métiers et en particulier le service conduite apporteront des modifications à leurs gammes d'exploitation ce qui permettra de clarifier les actions de chacun.
- ✓ L'organisation sera également renforcée de façon à mieux anticiper et appréhender les périodes de Grand chaud.

M. MESSELOT remercie l'ASN, cette visite a été profitable, la capacité d'investigations de l'ASN (la vitesse à laquelle les représentants de l'ASN vont à l'endroit où il a un problème) et la capacité de réponse du CNPE l'ont impressionné. Celui-ci fait part de son point de vue sur la température de l'eau : deux sondes l'une au fond de l'eau et l'autre en superficie, permettraient une idée plus rapide du changement de la température surtout en période de grand froid.

Après 2012 et 2013, M. BUFFET espère que la CLI, bénéficiera d'une invitation à une visite d'inspection en 2014.

M. LABALLERY François, Association Loire Vivante, souhaiterait que le terme Agression climatique soit changé, car pour lui c'est plutôt l'installation qui pourrait agresser l'environnement. Son inquiétude porte sur La Loire (température), car à la base, elle n'a pas été créée pour refroidir la centrale nucléaire. Il aimerait que cela soit plutôt aux installations de s'adapter à l'environnement.

M. GOULAIN est d'accord sur le fait que c'est au CNPE de s'adapter, d'ailleurs c'est pour cela que le plan a été créé.

M. SCHILZ explique le terme « agression », c'est un terme de la réglementation, servant à décrire les risques extérieurs (température chaud/froid, inondations, incendie externe...) à l'installation contre lesquels l'installation doit être protégée.

Une personne demande quels sont les critères qui permettent de déterminer la période grand chaud et grand froid : est-ce que c'est le volume d'eau ? La température moyenne ? La température ambiante de l'air ? Est-ce que ces période de température sont anticipées ou anticipables ? Les visites sont-elles faites en situations réelles ?

M. BASTIN explique que ce sont des critères de températures qui vont durablement rester en dessous d'un certain seuil, par exemple le seuil grand chaud c'est 31 ° pendant 24 h. Ces périodes sont anticipables car la météo est assez fiable (4 à 5j) de façon à anticiper en cas de problèmes. Ces critères sont réglementés (phase veille/ vigilance/alerte/grande alerte).

Mr SCHILZ explique que l'ASN inspecte l'organisation de l'exploitant contre les grands froids et les grands chauds régulièrement, indépendamment de l'occurrence de telles situations. Bien évidemment, quand ces situations arrivent réellement, l'ASN réalise des inspections inopinées pour voir en conditions réelles la gestion de ces situations comme lors de la vague de froid de février 2012 (- 15 °C pendant plusieurs jours).

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

QUESTIONS DIVERSES

M. BUFFET a été saisi par quelques membres de la CLI, du mouvement de grève qui s'est déroulé à la centrale de Belleville, entre le personnel des entreprises prestataires et le CNPE.

M. BUFFET ne voit pas d'objection d'évoquer ce problème, mais il doit être saisi par les parties concernées, de plus cela à déboucher sur une plainte en justice et il faut attendre que le verdict soit donné.

M. MESSELOT profite de la présence de l'ASN pour parler du léger séisme à CIVAUX. Il souhaite également savoir si la fuite de Tritium à Tricastin est importante, par rapport au rejet tritié.

M. SCHILZ n'a pas tous les éléments sur la fuite de Tricastin. A Belleville en 2012, c'est un déversement d'eau faiblement tritiée sur la chaussée, peut-être quelques litres qui sont partis dans le réseau fluvial, directement dans la Loire. Aujourd'hui nous sommes dans deux situations différentes car celle du Tricastin a amené l'ASN à demander un renforcement de la surveillance de l'eau souterraine.

Question de la CCI : l'association PEREN (Promotion de l'Emploi et des Ressources des Entreprises prestataires du Nucléaire) a pour mission d'aider tous ceux qui font partie de la chaîne nucléaire à former le personnel. La CCI souhaiterait faire partie de cette association et aimerait savoir comment l'intégrer et sous quelles conditions ?

Réponse de M. GOULAIN : l'association PEREN est une association régionale, qui aide les entreprises prestataires à améliorer leurs compétences. A Belleville, il y a en place un ingénieur présent sur le site.

Depuis le 1^{er} janvier, l'adhésion est obligatoire à PEREN pour travailler à la centrale de Belleville, mais aussi Dampierre et St Laurent, cette adhésion permet le financement des ingénieurs sur le site (un ingénieur par centrale nucléaire).

L'ordre du jour étant épuisé, M. BUFFET clôture la réunion à 20 h